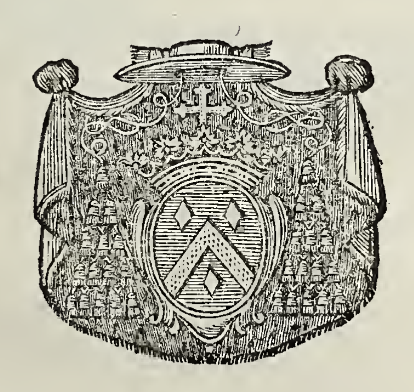
26

# MANDEMENT 215

## *DE MONSEIGNEUR*

# L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

*QUI ordonne que le* TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe en actions de graces de la priſe de la Ville & de la Citadelle d'Anvers.*



À PARIS,

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, & JACQUES GUERIN, Imprimeurs de Monſeigneur l'Archevêque, rue S. Jacques à Saint Thomas d'Aquin.

M. DCC. XLVI.



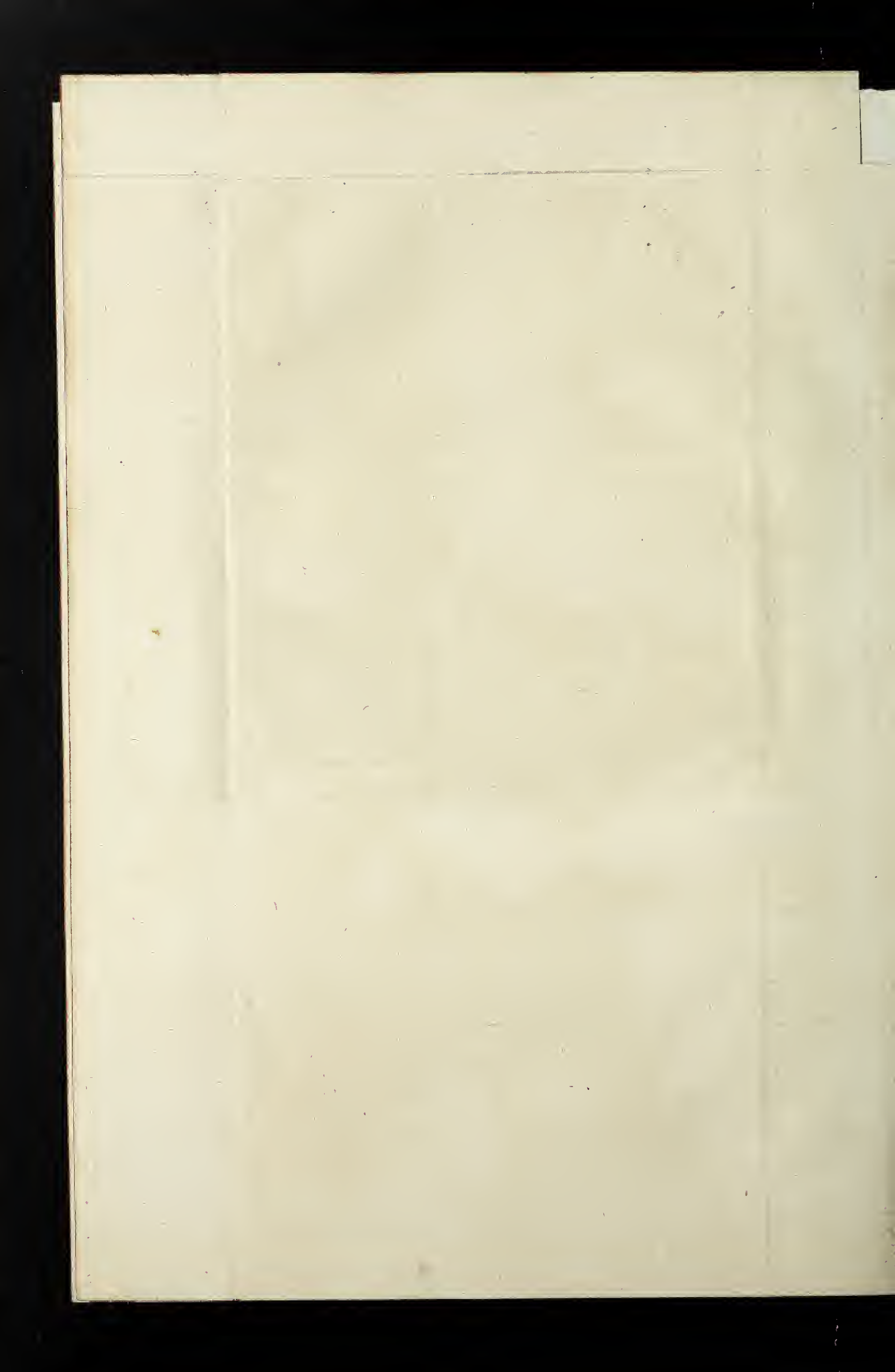
# REPRESENTATION DU FEU D'ARTIFICE.

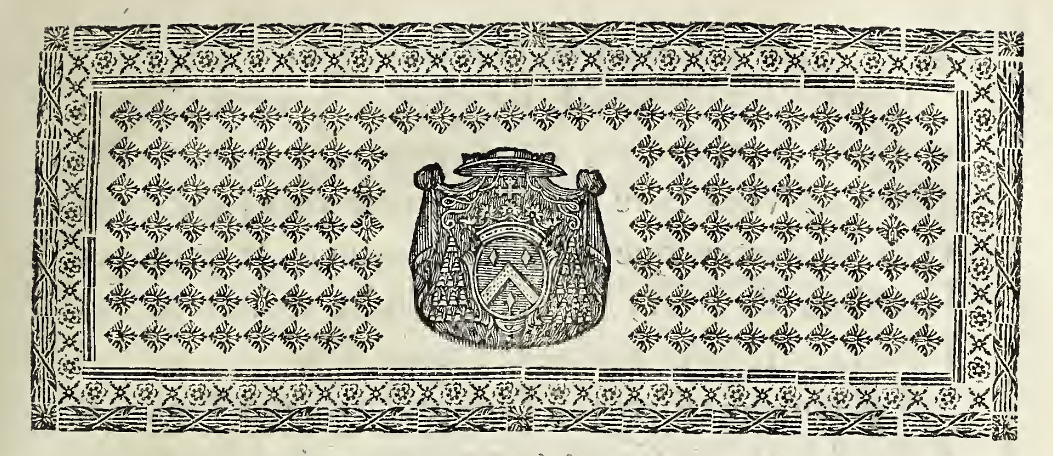
*Elevé devant l'Hôtel de Ville par l'ordre de Mrs les Prevost des Marchands et Echevins de la Ville de Paris, en rejouissance de la prise des Ville et Citadelle D'ANVERS le 31. May 1746. par l'Armeé du Roy, commandeé par Sa Majesté.*

*Ce Feu a été executé le 12. Juin 1746. sous la conduite de Mr. Beausir Architecte du Roy et de son Academie d'Architecture Mc Général Conteur Inspecteur des Bâtimens de la Ville.*

*Inventé et peint par les Srs Dumesnil freres, Peintres ordinaires de la Ville; et l'Artifice executé par le Sr Dodement Artificier ordinaire de la Ville.*

A Paris chez de Poilly rue St Jacques Avec Privilege du Roy





# MANDEMENT
## DE MONSEIGNEUR
# L'ARCHEVÊQUE
## DE PARIS,

*Qui ordonne que le* Te Deum *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe en actions de graces de la priſe de la Ville & de la Citadelle d'Anvers.*



ACQUES-BONNE GIGAULT DE BELLEFONT, par la Miſéricorde divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, &c. Aux Archiprêtres de Sainte Marie-Magdelaine & de Saint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocèſe : SALUT ET BÉNÉDICTION.

QUEL ſujet de joie & de conſolation pour Nous, mes très-chers Freres, que la premiere occaſion qui s'offre de vous faire entendre notre voix, ſoit pour vous annoncer que le Ciel continue de protéger les armes du ROI, & de le rendre victorieux des Puiſſances réunies contre la France !

Les ennemis forcés, à l'approche de nos Troupes, d'abandonner un Camp avantageux, & d'évacuer la plûpart des Places qu'ils poſſédoient encore dans le Brabant; la Ville d'Anvers contrainte elle-même de leur ouvrir ſes portes; ſa Citadelle réduite à capituler après ſix jours de tranchée ouverte; d'autres Forts obligés de ſubir un même ſort avec elle; ne ſont-ce pas des preuves ſenſibles de la protection conſtante du Dieu des Armées?

Ce Monarque, loin de ſe laiſſer éblouïr par de ſi grands avantages, en fait un hommage public au Roi des Rois, & veut que nous les regardions comme autant de faveurs dont il eſt redevable à la divine bonté. Quoique ſa préſence augmente l'intrépidité naturelle du Soldat François, & qu'elle ait infiniment contribué au prompt ſuccès de ſes entrepriſes, il ferme les yeux ſur un point de vûe ſi flatteur, & il ſemble ignorer la part qu'il a eue à tant de glorieux événemens. Modeſte & Chrétien dans la proſpérité, ſon principal ſoin eſt d'en rendre & d'en faire rendre au

Seigneur de très-humbles actions de graces, & d'exciter à cet égard la Religion & la reconnoiſſance de ſes Sujets.

Conformons-nous à ſes pieuſes intentions : & puiſqu'il exige que, non-ſeulement nous remercions le Ciel de ſes bienfaits, mais que nous lui en demandions auſſi la continuation; redoublons nos prieres pour la proſpérité de ſes Armes, juſqu'à ce que Sa Majeſté ait obligé ſes ennemis à accepter la Paix qu'Elle ne ceſſe de leur offrir ; & qu'Elle nous ait procuré un bien dont ils joüiront avec nous, & qui leur fera recueillir en quelque ſorte le fruit de nos victoires.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons que le *Te Deum* avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Vendredi prochain dix du préſent mois de Juin, dans notredite Egliſe, en actions de graces de la priſe de la Ville & de la Citadelle d'Anvers. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche ſuivant douze du préſent mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes, & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; & le Dimanche qui ſuivra

la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le huit de Juin mil ſept cens quarante-ſix.

*Signé* † JACQUES, Archevêque de Paris.

*Par Monſeigneur,*

*DE LA TOUCHE.*



# LETTRE DU ROI,

## *A Monseigneur* L'ARCHEVESQUE *de Paris.*

MON COUSIN, après avoir ſoumis pendant l'Hyver la Ville de Bruxelles à mon obéiſſance, je ne pouvois ouvrir cette Campagne par une opération plus glorieuſe pour mes Armes, & plus utile pour l'affermiſſement de mes Conquêtes, que le ſiége d'Anvers. Mes Ennemis en connoiſſoient toutes les conſéquences; & pour défendre toutes les approches de cette Place, ils s'étoient fait des remparts de la Dile & de la Nethe; mais mon Couſin le Maréchal Comte de Saxe ayant aſſemblé mon Armée ſous Bruxelles, dès que j'ai paru à la tête de mes Troupes, tous les obſtacles ont diſparu; Louvain, Malines, Lierre, Arſchot, Herenthals, ont été évacués, le Fort Sainte Marguerite s'eſt rendu, & la Ville d'Anvers abandonnée de ſa Garniſon, m'a ouvert ſes Portes. Celle qui s'étoit retirée dans la Citadelle a été obligée de capituler le 31 du mois dernier, après un ſiége de ſix jours dont j'avois donné la conduite à mon couſin le Comte de Clermont, & de me remettre la Place avec les Forts de l'Eſcault qui en dépendent. Cette nouvelle conquête, par laquelle

tout le Brabant se trouve réuni sous ma domination, me donne lieu d'espérer que mes Ennemis se porteront enfin à accepter des conditions qui puissent procurer le rétablissement de la Paix que je ne cesse de leur offrir. C'est à la divine Providence à consommer un ouvrage dont elle a préparé les voies par les heureux succès qu'il lui a plû d'accorder à la justice de mes Armes; & reconnoissant de plus en plus que toute la gloire lui en est dûe, je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'en action de graces de ses bienfaits, & pour lui en demander la continuation, mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocèse, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit au Camp de Bouchout le premier Juin 1746.

*Signé* LOUIS.

*Et plus bas* PHELYPEAUX.

*Et au dos est écrit:* A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France.